

Règlement Grande Traversée de l'Argonne 2021

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à le respecter. En cas de non-respect de ce règlement la responsabilité de l'association ne peut être engagée.

1) Association : la Grande Traversée de l'Argonne, qui se déroule du 14 au 18 juillet 2021, est un événement de l'association Argonne Pôle Naturel Régional.

2) Événement : l'ensemble des parcours s'effectuent en format libre. Argonne-PNR propose aux participants des sentiers sur lesquels elle organise des animations ou met en avant des animations organisées par d'autres structures pendant un certain laps de temps. L'association participe également à améliorer les conditions d'utilisations des parcours pendant ce même laps de temps (balisage, entretien...). L'événement n'étant pas une épreuve sportive encadrée les participants sont en autonomie. L'association proposera néanmoins de l'aide et des conseils, dans la mesure de ses moyens et disponibilités, via son site internet et le numéro de téléphone suivant : 06 33 47 02 71.

3) Parcours proposés :

- Le GR14 de Châtel-CHéhéry à Beaulieu-en-Argonne, tronçons d'environ 12 à 57 km.
- La boucle sud Argonne, environ 60 km.
- La boucle Source de la Biesme à Beaulieu-en-Argonne, environ 8 km.
- La boucle de Saint-Rouin à Beaulieu-en-Argonne, environ 16 km.
- La boucle VTT de Beaulieu-en-Argonne, environ 23 km.

Commentaire : les participants choisiront de réaliser tout ou partie des parcours proposés.

4) Code de la route : les participants sont tenus de respecter le code de la route et les règlements propres à chaque circuit traversé sur l'ensemble des parcours ; particulièrement lorsqu'ils traversent des villages, routes ou sentiers ouverts à la circulation.

5) Ravitaillement : l'événement se déroule sous le principe du format libre en autonomie (autosuffisance-alimentaire).

6) Participants: la GTA n'étant pas une épreuve sportive, la responsabilité du participant est engagée selon la réglementation en vigueur. Il est recommandé de ne pas pratiquer une activité sportive seul.

Association Argonne-PNR

 www.argonne-pnr.fr
 avenirargonne@argonne-pnr.fr
 16 rue Thiers - 55120 Clermont-en-Argonne
 06 33 47 02 71

7) Recommandations : il est vivement recommandé de ne pas pratiquer une activité sportive seul et d'avertir son entourage des dates et lieux de sa participation. Il est également recommandé de prévoir une trousse de secours et de se prémunir contre les tiques (tire-tique, vérifier rapidement la présence de tique sur le corps...).

8) Environnement : les participants s'engagent à ne pas jeter des déchets en dehors des poubelles. Plusieurs Environnements Naturels Sensibles et espaces naturels seront traversés, merci de respecter au mieux la nature, sa faune et sa flore selon la réglementation propre à chaque site.

9) Assurance et recours : l'association est assurée pour l'organisation de cet événement. Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La participation aux événements se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre l'association Argonne-PNR en cas de dommages et séquelles durant et après leur participation (défaillance physique, maladies liées aux tiques...).

10) Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux événements, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires pendant une période de 10 ans. Sur demande écrite (courrier, mail...) l'association n'utilisera pas les images des participants qui en font la demande.

Association Argonne-PNR

 www.argonne-pnr.fr
 avenirargonne@argonne-pnr.fr
 16 rue Thiers - 55120 Clermont-en-Argonne
 06 33 47 02 71